

26 juin 2017

GROUPE EUROTUNNEL SE

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 avril 2017, Groupe Eurotunnel SE (GET SE) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **20/06/2017** au **23/06/2017** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
20/06/2017	180 000	9,7656	1 757 808,00
21/06/2017	200 000	9,7003	1 940 060,00
TOTAL	380 000		3 697 868,00

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.